

- C -

**LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES  
COMMERCIALES ET DU TRANSPORT**



## INTRODUCTION

Les principaux problèmes du secteur tertiaire concernent le transport et le commerce régional. Il s'agit essentiellement :

- a) Des échanges intra-régionaux et extra-régionaux ;
- b) Des niveaux des prix et de leur contrôle ;
- c) De l'organisation et du développement du transport et du commerce.

La faiblesse du pouvoir d'échange des producteurs ruraux se répercute directement sur le volume des quantités échangées. Cette faiblesse explique le peu de rentabilité du travail des producteurs consacré à la production commercialisée.

Aussi l'organisation du commerce doit tendre immédiatement à augmenter le volume de la production rurale commercialisée, la formation des prix devant être étroitement contrôlée. Ce résultat obtenu, les producteurs ruraux entreront alors en masse dans le circuit moderne de commercialisation pour obtenir les différentes marchandises produites par l'industrie nationale ou importées.

Il apparaît ainsi que le problème du commerce se ramène à l'examen du pouvoir d'échange des produits ruraux par rapport à une quantité donnée de marchandises de grande consommation et à l'accroissement de ce pouvoir d'échange.

Les actions à prévoir doivent être indissolublement liées les unes aux autres dans un ensemble cohérent dans le temps (du court terme au long terme) et dans l'espace (du village à la nation). Agir sur un paramètre considéré comme prioritaire doit donc constituer le prélude à une action plus généralisée.

Précisons que les propositions avancées devront être reprises et réanalysées à l'échelon national dans le cadre général de la réorganisation des circuits de distribution et de ramassage des produits agricoles.

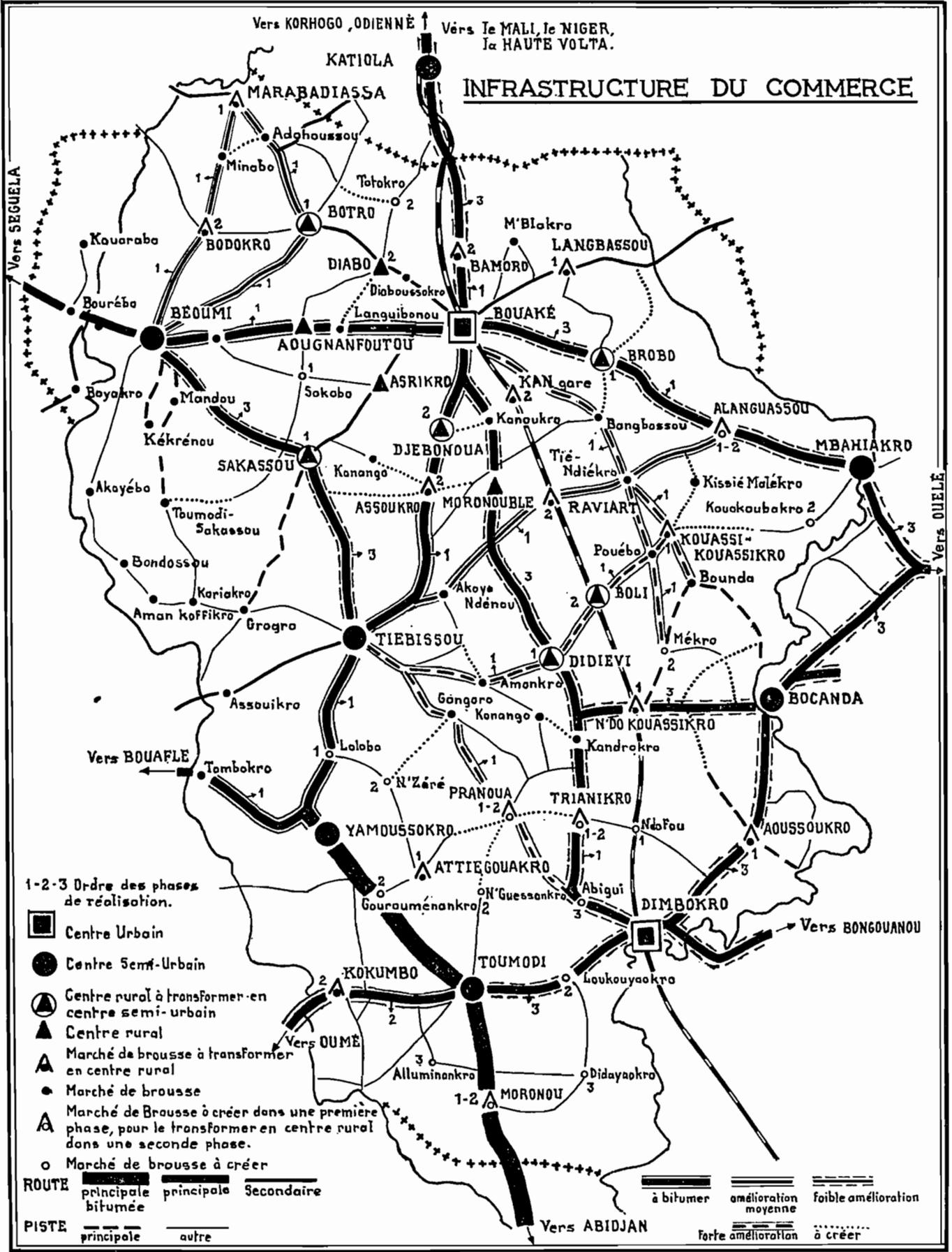
Nous n'indiquerons ici que des idées générales.



I

## LES PROBLEMES URGENTS

# INFRASTRUCTURE DU COMMERCE



Ainsi que nous l'avons souligné dans l'introduction, il faut en première urgence corriger les termes de l'échange, afin d'augmenter le pouvoir d'échange de la production rurale.

### **a) Réduction du commerce du « petit détail » et développement de la vente dans le secteur moderne**

A l'exception de certaines boutiques en ville et des colporteurs, le commerce du petit détail (tabliers, boutiques de villages) ne peut être considéré comme effectué par des entreprises véritables. Commercer ne constitue généralement pas dans la région une profession en soi. Les activités du commerce apportent souvent un appoint monétaire appréciable, mais n'apparaissent surtout que comme des activités secondaires.

L'instauration du contrôle des prix dans les localités rurales, l'exigence d'une patente, et la création d'une taxe forfaitaire sur le chiffre d'affaires créeront les conditions de la disparition d'un grand nombre « d'entreprises » de petit détail.

Le contrôle des prix devra se faire à tous les stades de commercialisation, aussi bien en ville qu'à la campagne, pour éviter que les colporteurs augmentent leurs prix pour faire face à la taxe. D'ailleurs, les prix qu'ils pratiquent actuellement sont certainement un plafond, vu les possibilités des consommateurs.

Il sera d'ailleurs possible, dans les villages encadrés ou animés de faire effectuer le contrôle des prix par le conseiller rural.

Le conditionnement des produits de grande consommation (sucre, sel, pétrole...) selon les normes de vente au petit détail, permettra un contrôle rapide et efficace, donnant au consommateur averti la possibilité de veiller lui-même à ne pas être grugé. Ce conditionnement, déjà en cours pour certains produits, demande un investissement peu important.

Par ailleurs, l'existence de la monnaie divisionnaire et sa non-utilisation, créent une situation malsaine, perçue par le commerçant et le consommateur. Le premier arrondit systématiquement ses prix aux 5 F supérieurs, et le second, bien que la loi le protège, ne peut éviter de payer. La loi est donc violée par le commerçant avec le consentement implicite du consommateur.

Parallèlement à ces contrôles (directs ou indirects), doit se développer le commerce moderne. Les mesures envisagées devront permettre :

- d'intensifier les relations « campagne-ville » ;
- d'implanter de nouvelles boutiques de détail dans les centres ruraux ;
- de développer le commerce coopératif ;
- d'organiser des tournées de cars-bazar.

### **INTENSIFICATION DES RELATIONS « CAMPAGNE-VILLE »**

Les investissements inscrits précédemment permettront d'améliorer l'infrastructure routière de la région et désenclaveront les nombreux villages mal desservis pour les relier plus directement et à toutes les périodes aux villes ou centres semi-urbains et ruraux.

La carte indique les projets et l'importance des travaux à effectuer.

Cette infrastructure routière devrait permettre une plus grande circulation des hommes et des marchandises et en particulier introduire le secteur moderne par la circulation des cars-bazar.

### **IMPLANTATION DE NOUVELLES BOUTIQUES**

De nombreux gros villages (plus de 800 habitants), des bourgs, et centres ruraux sont encore à ce jour non équipés en boutiques appartenant aux chaînes modernes de distribution qui pratiquent la péréquation des prix « campagne-Abidjan ». La carte précise les lieux d'implantation des nouvelles boutiques qu'il conviendrait d'installer.

### **DEVELOPPEMENT DU COMMERCE COOPERATIF**

L'encadrement et l'animation rurale permettront d'implanter de nouvelles coopératives de production et de consommation ; le nombre de consommateurs-coopérateurs devrait croître très fortement. Il sera alors possible d'instaurer un système de livraison des marchandises « à domicile ». Ce serait le premier pas vers l'organisation de la distribution de masse.

### **ORGANISATION DES TOURNEES DE CARS-BAZAR**

Les chaînes de distribution et le commerce coopératif organiseront des tournées qui, outre la mise à la disposition des ruraux de produits et marchandises à des prix contrôlés, permettront par une publicité judicieuse, d'introduire dans les villages les plus reculés, un esprit moderne, vivant et continuellement renouvelé.

Le système actuel des marchés et des jours de repos se prête parfaitement à ces tournées. Les jours des marchés sont étalés du mercredi au lundi inclus, période pendant laquelle les paysans ont leurs jours de repos. Les cars pourraient donc faire des tournées de trois à quatre jours.

Les effets du système commercial nouveau ne se feront sentir qu'à long terme. Le petit détail actuel permet aux commerçants ivoiriens qui le pratiquent d'obtenir des revenus variant de 10 000 à 20 000 F par mois, lorsque l'activité est principale. Lorsqu'elle est secondaire, les revenus ne dépassent que rarement 5 à 6 000 F.

L'hypertrophie de ce secteur d'activités est particulièrement préjudiciable aux secteurs de production des biens, tant du point de vue des forces de travail que du point de vue de l'épargne et de l'investissement.

La nouvelle organisation du commerce ne met pas au « chômage » ces commerçants ; ils le sont déjà partiellement. Au contraire, ils peuvent être reversés dans un secteur de production (cultures industrielles), ou convertis en véritables commerçants ou employés de commerce dans cette nouvelle structure.

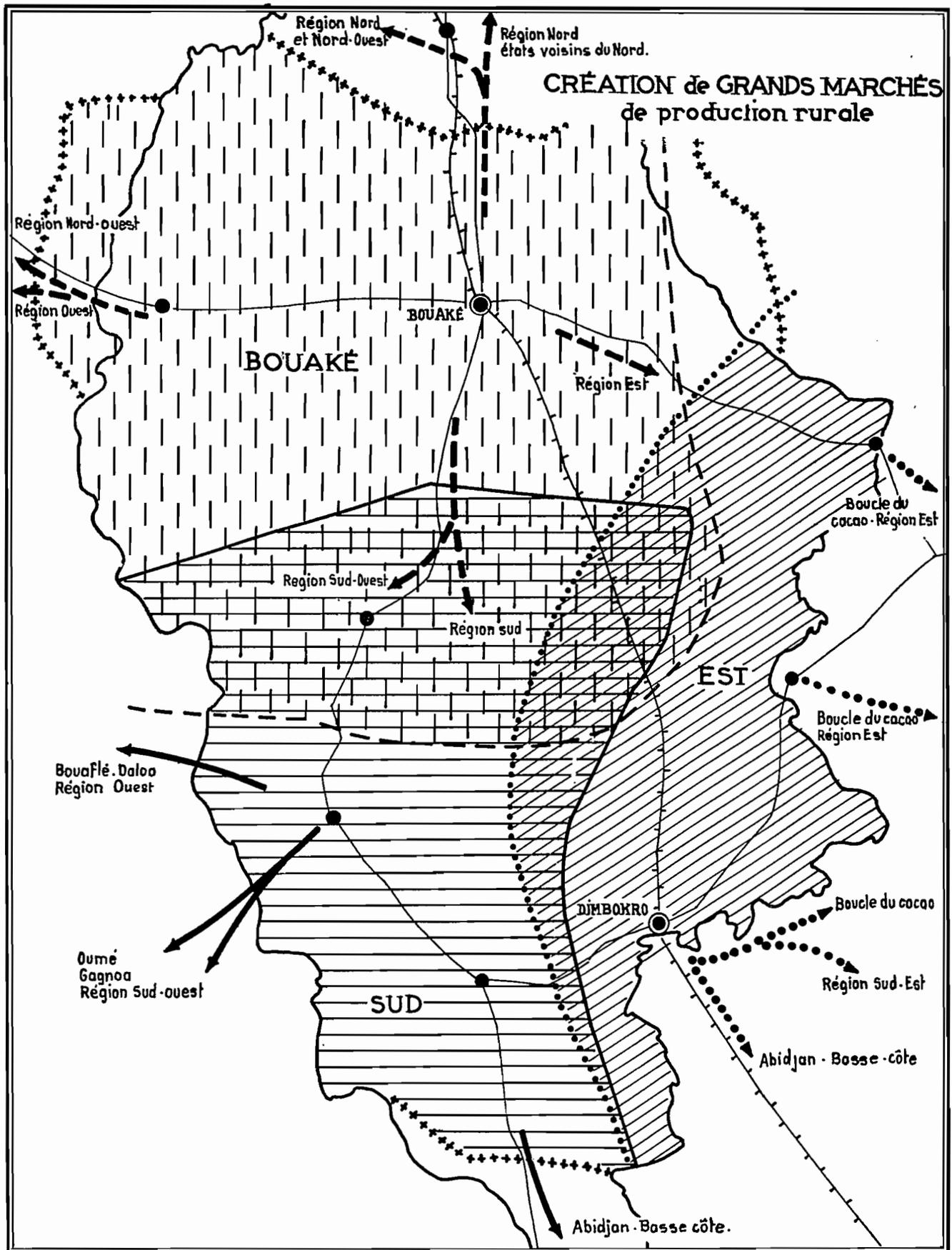
Par ailleurs, les commerçants étrangers du petit détail sont généralement de passage en Côte d'Ivoire, pour une durée déterminée, au même titre que les travailleurs saisonniers. Leur seul objectif est « de faire un peu d'argent » et de le ramener chez eux. Les mesures prises pour supprimer partiellement le petit commerce les obligeront à entrer dans le secteur de la production agricole en tant que manœuvres saisonniers, ce dont la Côte d'Ivoire a tant besoin.

### **b) Organisation et développement de la commercialisation de la production rurale**

Les propositions ne concerneront que le marché intérieur de la nation ivoirienne, les marchés extérieurs ne pouvant être solidement étudiés qu'à l'échelon national.

### **ECOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES TRADITIONNELS**

Aucun problème ne limite ces productions dans la région ; les paysans Baoulé calculent d'ailleurs très large-



ment leur ration. D'importants surplus (1) peuvent donc être commercialisés. Cependant, on constate, tant à l'intérieur de la région que dans les centres extérieurs, une disparité de prix extraordinaire :

(F C.F.A. le kg)

Région .....	Bouaké	Abidjan	Abengourou	Cagnoa
Igname .....	5 à 15	20 à 50	10 à 35	15 à 20
Manioc .....	2	18	2 à 7	5 à 6
Piment sec ..	30	238	68 à 270	140
Maïs .....	10	25	9 à 25	15

Pourtant, le coût du transport sur ces parcours ne dépasse jamais 3 F par kg de produit.

Il semble donc possible de tenter une expérience globale de commercialisation de ces produits. Avant de lancer dans cette direction les producteurs d'ignames, piêtres commerçants, une solution transitoire peut être proposée :

— mettre en place un groupement ou une coopérative de vente dans chaque sous-préfecture. Cette organisation disposera de stands de vente et de magasins de stockage. Elle sera dirigée, en un premier temps, par les conseillers ruraux assistés des animateurs. Les frais de commercialisation seront prélevés sur les marges commerciales qui pourront être appréciables.

Cette solution a l'avantage d'intégrer la production des produits traditionnels à la production des cultures industrielles (coton, arachide, tabac) sans leur porter préjudice.

Les grossistes, traitants et transporteurs des grands centres, pourront être associés à cette opération, soit par prestations de service, soit par participation directe à l'opération.

(1) Voir tome I, « L'économie » : La production agricole.

## AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMERCIALE

La carte précédente indique les principales modifications à apporter à l'infrastructure commerciale.

### Agrandir les centres existants

Les centres ruraux les plus importants (Sakassou, Botro, Brobo, Didiévi) seront transformés en centres semi-urbains par l'augmentation des fréquences de marché, l'installation de boutiques modernes et divers aménagements administratifs.

Les marchés de brousse de Langbassou, Marabadiassa, Kouassi-Kouassikro et Aoussoukro seront aménagés en marchés fournisseurs de produits.

De nouveaux marchés de brousse seront créés : Nguessankro, Alluminankro, Moronou (Toumodi), Trianikro, Nofou (Dimbokro), Pranoi, Lolobo (Tiébissou), Alangbassou (M'bahiakro), Totokro (Bouaké), Sokobc (Sakassou).

### Consolider les trois grandes régions en marchés de produits ruraux.

Région Est, qui regroupe les zones de Dimbokro, Bocanda, et M'bahiakro. Les débouchés extérieurs de cette zone seront la boucle du cacao, la région d'Abengourou-Adzopé, Agboville et Abidjan.

Région Sud, qui comprend les zones de Toumodi, Yamoussoukro et de Tiébissou. Ce grand marché Sud desservirait les débouchés extérieurs de l'Ouest et du Sud : Gagnoa, Daloa, Oumé, Bouaflé, N'Douci et route d'Abidjan.

Région de Bouaké, créée à partir du quadrilatère de Bouaké avec une extension vers l'Ouest (Béoumi), vers le Nord-Ouest (Marabadiassa). Ce sera le plus grand marché de la région constituant la plaque tournante des produits dans toutes les directions dont les principales peuvent être : Abidjan, Etats voisins du Nord et Régions du Nord-Ouest et de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.



II

**COMMERCE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

C'est durant la première phase que les problèmes urgents développés dans la partie précédente, devront être solutionnés.

Le quinquennat suivant devra :

- consolider et développer le marché intérieur et extérieur ;
- mettre en place de véritables institutions de commerce.

#### a) Consolidation et développement du marché intérieur et extérieur

Il conviendra de :

- poursuivre l'implantation de nouvelles boutiques modernes de détail jusqu'à l'échelon des centres ruraux ;
- multiplier les cars-bazar ;
- transformer progressivement des villages en centres ruraux et des centres ruraux en centres semi-urbains, où s'agglomèreront les différentes activités économiques ;
- créer de nouveaux marchés.

Bouaké, en tant que capitale du centre de la Côte d'Ivoire et que plaque tournante du commerce interrégional ivoirien et international dans l'Ouest africain, devra renforcer son infrastructure générale. Avec l'élargissement du quadrilatère de Bouaké, le développement agricole et industriel de cette zone, le rôle de la ville de Bouaké doit s'accroître considérablement.

Mais il sera nécessaire de mieux répartir les gares routières, d'agrandir le marché des vivres, de créer des entrepôts, des centres de stockage et de conditionnement. Le commerce de gros et de demi-gros des marchandises devra s'accroître et les sociétés commerciales ou les entreprises coopératives devront s'équiper pour remplir ce rôle.

Par ailleurs, le commerce ivoirien devra mettre en place dans les pays producteurs de marchandises importées, des postes d'import-export. Il s'agit là d'un problème national de politique économique.

#### b) Organisation des institutions du commerce

La régionalisation des objectifs de développement réclamera la création, au niveau de l'Administration Générale du Plan, d'institutions régionales, qui devront comprendre des services du Commerce liés étroitement aux services de Production.

L'institution régionale aura pour mission :

- de contrôler les prix et les produits ;
- de surveiller l'application des lois sur le commerce dans tous les domaines ;
- de rechercher les nouveaux débouchés pour les produits de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Artisanat ;
- de coordonner et de conseiller les entreprises de transport et de commerce en favorisant les entreprises véritables dont la gestion technique et financière est saine ;
- d'effectuer la liaison avec les services d'encadrement et d'animation pour l'écoulement des produits locaux. Des contrats temporaires de transports pourraient être passés avec des transporteurs, en accord avec le syndicat des transporteurs ;
- d'organiser la diffusion auprès des producteurs, des commerçants et des consommateurs des informations économiques. D'informer la population sur les cours, la situation des marchés de la région et de ceux situés à l'extérieur ;
- d'intervenir auprès des autorités administratives locales pour la création des nouveaux marchés et des nouveaux circuits de commercialisation.

Ces institutions régionales devront informer leur ministère de tutelle sur les défauts et incohérences du système commercial si ceux-ci ne peuvent être corrigés à l'échelon régional.

La mise en place de ces organismes institutionnels doit permettre :

- la définition d'une politique du commerce ;
- la centralisation du contrôle et de l'intervention ;
- la décentralisation pour l'exécution et l'initiative régionale.

III

**LES COMPTES D'EXPLOITATION**  
(Evolution de 1963 à 1975)

**COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE  
TRANSPORT**

Branche 24	(en millions de F C.F.A.)		
	1963	1970	1975
<b>1 - Demande intermédiaire</b>			
1. Agriculture vivrière .....	0,2	0,3	0,5
2. Agriculture industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche .....	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao .....	—	—	—
7. Boissons, glace .....	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac .....	—	—	—
9. Energie, eau .....	169,1	279,0	408,0
10. Activités extractives ....	—	—	—
11. Métaux .....	0,3	0,5	0,7
12. Matériaux de construction	1,7	2,8	4,1
13. Engrais .....	—	—	—
14. Chimie, parachimie ....	2,9	4,8	7,0
15. Industrie du bois .....	5,2	8,6	12,5
16. Véhicules .....	213,0	351,4	513,9
17. Autres Ind. méca. élect. .	7,5	12,4	18,1
18. Textiles .....	0,5	0,8	1,2
19. Cuir, articles chaussants	0,1	0,2	0,2
20. Corps gras .....	1,7	2,8	4,1
21. Caoutchouc, mat. plastique	25,9	42,7	62,5
22. Produits Ind. divers ....	8,5	14,0	20,5
23. Bâtiment et T.P. ....	6,5	10,7	15,7
24. Transports .....	30,7	50,7	74,1
25. Loyers .....	27,7	45,7	66,8
26. Autres services .....	21,1	34,8	50,9
<b>Total .....</b>	<b>522,6</b>	<b>862,2</b>	<b>1 260,8</b>
<b>2 - Valeur ajoutée</b>			
1. Salaires et avantages ..	449,2	741,1	1 083,7
2. Impôts indirects. Subven- tions .....	53,0	87,4	127,8
3. Revenu brut d'exploitation	260,2	429,3	627,7
<b>Total .....</b>	<b>762,4</b>	<b>1 257,8</b>	<b>1 839,2</b>
<b>3 - Production totale .....</b> (prix producteur)	<b>1 285,0</b>	<b>2 120,0</b>	<b>3 100,0</b>

Outre les activités de transport et de commerce, le secteur tertiaire comprend les branches 25 et 26 (loyers et autres services). Leur production augmentera très fortement.

L'activité « Loyers » est liée à la branche « Bâtiment et Travaux Publics » qui devrait connaître une très forte

**COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE  
COMMERCE**

Branche : 27	(en millions de F C.F.A.)		
	1963	1970	1975
<b>1 - Demande intermédiaire</b>			
1. Agriculture vivrière .....	—	—	—
2. Agriculture industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche .....	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao .....	—	—	—
7. Boissons, glace .....	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac .....	—	—	—
9. Energie, eau .....	84,2	130,0	189,7
10. Activités extractives ....	—	—	—
11. Métaux .....	2,9	5,4	7,9
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais .....	—	—	—
14. Chimie, parachimie ....	2,2	4,1	6,0
15. Industrie du bois .....	6,5	12,0	17,5
16. Véhicules .....	5,9	10,9	15,9
17. Autres Ind. méca. élect. .	66,8	103,3	150,8
18. Textiles .....	52,6	81,1	118,4
19. Cuir, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras .....	0,3	0,6	0,9
21. Caoutchouc, mat. plastique	4,7	8,7	12,7
22. Produits Ind. divers ....	24,9	38,0	55,5
23. Bâtiment et T.P. ....	23,9	38,2	55,8
24. Transports .....	706,7	1 144,8	1 671,0
25. Loyers .....	149,1	229,7	335,3
26. Autres services .....	149,3	230,0	335,7
<b>Total .....</b>	<b>1 280,0</b>	<b>2 036,8</b>	<b>2 973,1</b>
<b>2 - Valeur ajoutée</b>			
1. Salaires et avantages ..	603,0	930,1	1 357,6
2. Impôts indirects. Subven- tions .....	1 970,5	2 460,0	3 396,8
3. Revenu brut d'exploitation	2 087,4	3 122,9	4 645,8
<b>Total .....</b>	<b>4 660,9</b>	<b>6 513,0</b>	<b>9 400,2</b>
<b>3 - Production totale .....</b> (prix producteur)	<b>5 940,9</b>	<b>8 549,8</b>	<b>12 373,3</b>

poussée.

Quant aux « Autres services » (cinémas, écoles privées, services divers modernes et traditionnels), leur extension est liée à l'accroissement général des revenus monétaires créé par les opérations agricoles et industrielles précédemment décrites.

**COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE  
LOYERS**

Branche : 25 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
<b>1 - Demande intermédiaire</b>			
1. Agriculture vivrière .....	—	—	—
2. Agriculture industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche .....	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao .....	—	—	—
7. Boissons, glace .....	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac .....	—	—	—
9. Énergie, eau .....	4,4	7,3	10,1
10. Activités extractives ....	—	—	—
11. Métaux .....	—	—	—
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais .....	—	—	—
14. Chimie, parachimie .....	—	—	—
15. Industrie du bois .....	2,8	4,6	6,4
16. Véhicules .....	—	—	—
17. Autres ind. méca. élect. .	1,2	2,0	2,8
18. Textiles .....	—	—	—
19. Cuirs, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras .....	—	—	—
21. Caoutchouc, mat. plastique	—	—	—
22. Produits ind. divers ....	—	—	—
23. Bâtiment et T.P. ....	17,5	28,8	40,1
24. Transports .....	—	—	—
25. Loyers .....	—	—	—
26. Autres services .....	11,5	18,0	26,4
<b>Total .....</b>	<b>37,4</b>	<b>60,7</b>	<b>85,8</b>
<b>2 - Valeur ajoutée</b>			
1. Salaires et avantages ..	13,7	21,5	31,4
2. Impôts indirects. Subven- tions .....	9,9	15,5	22,7
3. Revenu brut d'exploitation	527,6	825,3	1 211,5
<b>Total .....</b>	<b>551,2</b>	<b>862,3</b>	<b>1 265,6</b>
<b>3 - Production totale .....</b> (prix producteur)	<b>588,6</b>	<b>923,0</b>	<b>1 351,4</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION DU SECTEUR TERTIAIRE  
AUTRES SERVICES**

Branche : 26 (en millions de F C.F.A.)

	1963	1970	1975
<b>1 - Demande intermédiaire</b>			
1. Agriculture vivrière .....	0,1	0,1	0,1
2. Agriculture industrielle ...	—	—	—
3. Exploitation forestière ..	—	—	—
4. Pêche .....	—	—	—
5. Travail des grains et farines	—	—	—
6. Conserverie, thé, café, cacao .....	—	—	—
7. Boissons, glace .....	—	—	—
8. Autres Indus. alimentaires, tabac .....	0,3	0,4	0,5
9. Énergie, eau .....	18,3	26,4	37,4
10. Activités extractives ....	—	—	—
11. Métaux .....	1,0	1,3	1,9
12. Matériaux de construction	—	—	—
13. Engrais .....	—	—	—
14. Chimie, parachimie .....	6,3	11,6	18,1
15. Industrie du bois .....	—	—	—
16. Véhicules .....	2,9	4,4	5,8
17. Autres ind. méca. élect. .	5,7	8,1	11,0
18. Textiles .....	—	—	—
19. Cuirs, articles chaussants	—	—	—
20. Corps gras .....	—	—	—
21. Caoutchouc, mat. plastique	—	—	—
22. Produits ind. divers ....	7,7	11,4	15,6
23. Bâtiment et T.P. ....	6,6	9,3	13,3
24. Transports .....	26,6	40,9	60,1
25. Loyers .....	28,8	44,9	70,2
26. Autres services .....	25,7	90,1	147,7
<b>Total .....</b>	<b>130,0</b>	<b>248,9</b>	<b>381,7</b>
<b>2 - Valeur ajoutée</b>			
1. Salaires et avantages ..	160,4	242,1	362,9
2. Impôts indirects. Subven- tions .....	— 43,8	— 57,7	— 43,1
3. Revenu brut d'exploitation	517,3	774,7	1 198,5
<b>Total .....</b>	<b>633,9</b>	<b>959,1</b>	<b>1 518,3</b>
<b>3 - Production totale .....</b> (prix producteur)	<b>763,9</b>	<b>1 208,0</b>	<b>1 900,0</b>

Fride B., Le Chau (collab.) (1965)

Le développement des activités commerciales et du transport

In : Etude régionale de Bouaké 1962-1964 - Les propositions de développement

si : Bureau de Conception, de Coordination et d'Exploitation des Etudes Régionales de la République de Côte d'Ivoire, 4, 117-131.